

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for 'AN', '6 MOIS', '1 AN' and rows for 'LYON et Départements limitrophes' and 'Autres Départements'.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Aix, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS: A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

Le général Zurlinden et la partie des généraux vont procéder à un nouvel examen des pièces du dossier Dreyfus.

M. Besson a été arrêté dans une interview que tous les membres du cabinet, sans exception, sont convenus de la culpabilité de Dreyfus. — Quelle comédie nous joue-t-il alors ?

Le projet de désarmement partiel du Tsar continue à recevoir de précieuses adhésions.

La presse russe, inspirée sans doute, reconnaît que le Congrès de désarmement doit résoudre la question de l'Alsace-Lorraine.

Les ministres d'Espagne ont décliné l'envoi d'une escadre aux Philippines pour rapatrier leurs nationaux. — Les purpuriers pour la paix timent en l'angeur.

NOS PRIMES

Nous prions nos lecteurs de lire à la 2e page la liste des belles primes que la FRANCE LIBRE offre à ses abonnés.

Nous prévenons ceux de nos amis qui auraient l'intention de nous adresser des demandes sans avoir auparavant consulté le tableau — rectifié au jour le jour — que notre provision des

Méodies de Schumann et du Barbier de Séville est épuisée.

Nous recevons prochainement d'autres objets que nous annoncerons dès leur arrivée.

Nous croyons également devoir prévenir ceux de nos amis dont le choix se serait porté sur les reproductions des tableaux de nos maîtres, d'en hâter la demande, car le nombre de ces œuvres devient fort limité.

Evêque et Journaliste

Notre directeur a reçu et la Semaine Religieuse du diocèse de Lyon a publié dans son numéro du vendredi 2 septembre la lettre suivante :

Monsieur le directeur, Votre numéro de la France Libre du 11 août contient à l'adresse de plusieurs collègues des attaques et des insinuations contre lesquelles mon devoir est de protester.

Je ne puis, monsieur le directeur, que vous en exprimer mes regrets, en y joignant malgré tout l'assurance de mon dévouement en N. S.

P. Cardinal COULLIÉ, Archevêque de Lyon

Voici la réponse de notre directeur à la lettre de Son Eminence :

EMINENCE,

Après vingt et un jours de réflexion, Votre Grandeur s'est laissé convaincre que mon article du 11 août sur les Religieuses enseignantes portait atteinte à la dignité de l'épiscopat, et votre Semaine religieuse du 2 septembre courant l'affirme en termes qui équivalent à une condamnation officielle.

Habitué depuis longtemps à regarder en face les circonstances et les hommes, je ne me dissimule ni la gravité de l'acte que vous venez d'accomplir ni les suites douloureuses qu'il peut avoir pour nous.

Si l'initiative d'une telle lettre peut procéder de la conception spéciale de vos devoirs épiscopaux et du désir de rappeler à l'écrivain à la pratique plus saine du respect de l'autorité, sa publication, c'est-à-dire l'affirmation jetée aux colères des uns et aux timidités des autres, que la foi et l'indépendance sont deux vertus contradictoires et que l'organe qui les concilie n'est pas un journal catholique, ne peut dériver que d'un but et mener qu'à une conséquence : La solution du désaccord par la suppression du contradictoire.

Dans l'article incriminé, et pour lequel une juridiction sans doute omnipotente, mais en tous cas judiciaire me condamne sans m'avoir entendu, je rappelais le souvenir d'un journal d'Auvergne — jeune et enthousiaste comme la France Libre et hardi comme elle jusqu'à la témérité, que par une procédure plus militaire qu'épiscopale, Mgr de Clermont exécuta d'un simple coup de crosse : Hélas ! l'évocation des morts est fatidique et l'exemple de la force contagieux :

Auvergne Libre et France Libre ! — deux sœurs nées de la même et généreuse illusion, de la même passion de dévouement et de sacrifices et frappées toutes deux pour n'avoir pas su comprendre, qu'en notre temps d'affaissement moral, il fallait avoir l'esprit souple, l'âme neutre et le sang jaune pour mériter les sourires, toujours jumeaux, de la fortune et du pouvoir.

Mais frappé aujourd'hui et peut-être écrasé demain — car tous ceux dont les ricaneurs font un écho de bienvenue à la dureté de votre blâme, vous présenteront mes paroles comme une nouvelle forme d'irrespect — je garde encore la force de réclamer ce qui est mon droit d'homme et de chrétien et votre devoir d'évêque : Non pas le pardon, mais la justice !

Ce n'est donc pas que je veuille — après la lettre qui me condamne et la publication qui m'exécute — attendre Votre Eminence par un plaidoyer posthume. Je présente simplement les faits, avec la franchise ordinaire de mon langage, et je vous demande de les juger, en dehors de toute pression ambiante, dans la loyauté de votre cœur et l'indépendance de votre raison.

Vous me reprochez les insinuations et les attaques que contenait mon article du 11 août, vous me reprochez la résistance aux conseils ou aux ordres que m'aurait paternellement donnés Votre Grandeur et vous concluez de ce double reproche à l'affirmation redoutable que la France Libre, victime de mes fautes, n'a plus le droit de s'intituler journal catholique.

Or, si vous voulez prendre la peine de relire l'article de vos propres yeux, vous conviendrez, sous la force de l'évidence, qu'il ne contient pas d'attaques, mais des faits, pas d'insinuations, mais des protestations.

J'ai dit — parce que je le crois profondément et douloureusement vrai, parce que j'exprime en le disant la manière de voir simultanée des catholiques qui réfléchissent et des indifférents qui nous regardent — que toutes ces contradictions épiscopales sur des faits identiques, tous ces chassés-croisés de bénédictions et d'anathèmes constituent un spectacle troublant pour l'esprit simple du peuple. J'ai dit qu'en toute œuvre, il faut commencer par la base et ne pas mettre la charrie de la chrétienté avant les bœufs qui la mènent : qu'il est inutile, par exemple, de réclamer l'union des fidèles dans le domaine contingent de la politique, des réformes et du progrès, pendant qu'on ne pourra pas même établir l'union des évêques sur les questions qui touchent aux principes invariables de la discipline religieuse. Sans même envisager la triste et publique mésintelligence qu'engendrerait successivement la loi sur les fabriques, la loi d'accroissement et la majorité des atteintes de la persécution contemporaine, j'ai dit encore que seize évêques — dix-huit aujourd'hui — qualifiaient le projet d'une école normale supérieure d'œuvre nécessaire, pendant que trois autres la traitaient d'entreprise abominable, et que la Vérité n'ayant pas de sub-

divisions diocésaines, il était pourtant impossible qu'un seul et même fait fut hérétique à Nancy et méritoire à Besançon. J'ai ajouté, sur ce point spécial, que l'opinion des dissidents sous le poids de laquelle on prétendait briser l'essor de l'œuvre naissante et nous écraser par surcroît, n'était peut-être qu'insuffisamment impartiale. — L'initiative de Mme Marie du Sacré-Cœur paraissant, à tort ou à raison, procéder d'origine démocratique et ces trois prélats s'affirmant, depuis toujours, comme les adversaires passionnés de toute démocratie.

De cela j'ai donné des preuves : j'ai rappelé l'attitude en diverses circonstances de Mgr d'Annecy, qui, postérieurement encore, excommuniait dans le Nouvelliste le Congrès de Reims — Congrès pourtant béni avant son ouverture par les cardinaux de Bordeaux, de Reims et de Paris, béni pendant sa tenue par Notre Saint Père le Pape et béni, enfin, après sa clôture, par le cardinal Rampolla au nom et avec les éloges du Siège apostolique.

J'ai rappelé que Mgr Turinaz, qui, au dire du même Nouvelliste, est perpétuellement sur la brèche pour frapper sur la démocratie montante, n'était pas toujours heureux dans l'affirmation de ses défiances et que, l'année dernière, au congrès de Fribourg où j'assistais, Decurtins — qui serait peut-être un mauvais catholique dans le diocèse de Lyon, mais que nos frères de Suisse appellent leur chef et le Pape son ami — Decurtins, dis-je, affirma, aux applaudissements de l'immense auditoire venu de toutes les parties du monde et de toutes les sommités de l'intelligence, que Mgr de Nancy se laissait entraîner dans l'absurde et l'inexact par l'ardeur de son tempérament, jointe à la violence de son parti-pris.

J'ai rappelé enfin, à propos de Mgr de Clermont, deux faits matériels et indiscutables — dont Sa Grandeur, je suppose, ne s'offense pas puisqu'elle les a ostensiblement et délibérément commis. Le premier, c'est la carte répondue à M. Harmel sollicitant une prière et telle que ni les évêques n'ont l'habitude d'en écrire, ni les hommes de l'âge et du nom de celui-là, l'habitude d'en recevoir ; — Le deuxième, c'est la suppression volontaire d'un journal catholique coupable lui aussi d'imprudences de langage, mais initiateur d'un beau mouvement de régénération chrétienne dans ce Puy-de-Dôme presque aussi profondément déchu entre les mains du radicalisme et de l'athéisme que nos départements du Sud-Est.

Car si j'ai prévenu officieusement un journal et lui dire qu'il va trop loin et parle trop haut reste peut-être le rôle de l'évêque, conseiller naturel du peuple dont il a la garde morale, lui infliger un blâme officiel du haut de cette retentissante tribune qu'on appelle la Semaine Religieuse constitue un meurtre avec préméditation.

Un journal d'avant-garde, catholique, antijuit et antimacaron comme celui-là, ne peut vivre, hélas ! quand on lui arrache par la peur les sympathies que ne lui avait pas prises la haine et qu'on l'abandonne — pauvre, solitaire et fêtré — à la triple coalition de la synagogue, de la loge et de l'évêché !

Tout cela, Eminence, ce ne sont pas des attaques, c'est de l'histoire : Si elle est affligeante, pourquoi ne pas la reprocher à ceux de NN. SS. les évêques qui en vécurent les phases et s'en vantent à tous les échos de la presse et de l'opinion, comme de l'un des plus purs mérites de leur vie épiscopale ? Si elle est belle au contraire, et conforme au rôle traditionnel de l'évêque et aux besoins de l'Eglise, pourquoi me frapper pour l'avoir écrite, et, même en la discutant, transmettre aux méditations du public chrétien ?

Je sais bien que j'aurais pu me taire et, comme les fils de Noé, jeter le manteau de mon silence sur cette division, qui ronge comme un cancer le meilleur des forces catholiques : mais outre que la Vérité, — cette forme humaine de la Rédemption — n'est un mal pour personne, mais un remède pour tous, Noé ne se glorifiait pas de son état, comme le parti catholique, et ses fils n'en

prenaient point prétexte pour s'en trefouiller : C'est au contraire ce qui arrive chaque jour dans notre race qui a toutes les acrimonieuses susceptibilités des vieillards sans avoir l'endurance libératrice des patriarches d'autrefois : C'est même en recevant sur ma tête et mes idées des morceaux de crosse, que je ne souhaitais pas, que je me mis d'instinct à en examiner le poids et la provenance, et que, quand j'eus abouti, mon article était fait.

S'il ne renferme pas d'attaques, il ne contient, je le répète, pas davantage d'insinuations : J'ai parlé comme je pense, clair et franc — et je suppose que c'est plutôt pour excès de clarté que de réticence, que votre main me précipite aujourd'hui dans les ténèbres extérieures.

Reste il est vrai le reproche d'avoir souvent et volontairement méconnu les conseils ou plutôt les indications politiques et sociales de Votre Grandeur ; en face de celui-là je m'incline, parce que je suis sinon coupable, du moins responsable devant ma conscience et devant vous.

Mais quoi qu'il en soit — et que mon article ait été la cause ou simplement l'occasion de la répression qui me frappe, je ne puis dès maintenant songer sans effroi à l'avenir que vous nous avez fait :

L'évêque qui pour un excès de zèle ou de langage, ou même d'indépendance, supprime en fait un journal catholique, est comme le berger qui tue son chien quand il aboie ou plutôt comme ce père dont s'effraye encore l'âme publique et qui sous prétexte que ses enfants sont imparfaits, fantasques et tapageurs, s'en va, d'un pas tranquille, les jeter sanglants dans la nuit et l'inconnu.

Il n'a pas songé, celui-là, que malgré leurs défauts, ils auraient fait à ses cheveux blancs une belle couronne de jeunesse et d'énergie et qu'eux morts, il n'y aurait peut-être plus personne un jour pour protéger son foyer contre la solitude et sa porte contre l'étranger.

Et vous n'avez pas songé, Eminence, que, nous aussi, nous étions la fleur de votre sang, et qu'une fois disparus il resterait peut-être beaucoup de journalistes pour vous sourire, mais bien peu pour vous défendre.

(A suivre) F.-I. MOUTHON.

Le Plan infâme

Le plan de la Juiverie se dessine. Elle a semé des millions pour payer toutes les colonnies lancées contre l'état-major, pour répandre dans le public le doute et la confusion, et, sans preuves aucunes, par la seule force du mensonge habilement manié, convenablement déguisé et répété à satiété, elle est arrivée à déséquilibrer les cervelles de quelques intellectuels prédestinés à l'accueil de toutes les sottises.

Elle doit aujourd'hui à la loyauté de M. Cavaignac — non pas aux découvertes de ses diffamateurs à gages qui, parmi leurs prétendus faussaires avaient oublié de mentionner le colonel Henry — la preuve d'une défaillance dans les rangs de ses adversaires.

Jugez si elle va réclamer à grands cris la révision après laquelle elle glissait infatigablement déjà.

Mais quelle révision lui faut-il ? Celle qui conduira à l'acquiescement de Dreyfus, afin que cet acquiescement soit le triomphe d'Israël qui, faussant l'histoire une fois de plus à son profit comme il a fait pour Deutz, prétendra que la passion des antisémites seule avait fait prendre pour un traître cet aimable citoyen d'une ingrate patrie.

Le recommencement du procès à huitis clos aboutirait à une nouvelle et définitive condamnation.

Il n'en faut pas à Israël. Aussi les feuilles à sa solde ne cessent de répéter qu'elles veulent la lumière, toute la lumière, la pleine lumière, lisez la publicité de débats de trahison qu'aucune puissance au monde n'admet et qu'on saura bien imposer à la France.

Pourquoi ? Pourquoi, refusant de livrer à l'étranger les noms de nos espions et les secrets de notre défense, reculant devant les complications diplomatiques qui peuvent résulter de la discussion des écrits et des actes des attachés militaires qui ont servi d'espions à leurs gouvernements, reculant par patriotisme devant le risque de guerre, l'état-major ne laisse pas produire les pièces susceptibles d'occasionner une conflagration, qui sont les preuves nécessaires de la culpabilité.

On l'accablait à cette extrémité : ou le risque de guerre, ou l'écartement des pièces décisives, Dreyfus libre ou la France outragée et peut être conquise, afin qu'il consente au salut de Dreyfus pour assurer celui de la patrie.

Car les juifs ne s'y trompent pas ; ils connaissent mieux que personne la loyauté des juges militaires qu'ils baffouent tous les jours, et ils savent que la suppression des charges secrètes écrasantes, c'est l'acquiescement certain qu'il leur faut à tout prix.

C'est un hommage de l'hypocrisie juive à la magnanimité des chefs de l'armée, et c'est la preuve de la bassesse de cette tourbe qui trouve le moyen de tout exploiter, tout, jusqu'aux sentiments de loyauté et d'honneur de ses adversaires contre qui elle n'a pas les mêmes scrupules.

Qui nous en débarrassera ? Qui y a une loi sur les menées anarchistes et il n'est pas de menées plus anarchistes que celles qui ont consisté à vomir l'outrage et la calomnie sur l'armée, à préparer une révolution sanglante et une guerre.

Que l'on recherche donc qui a fait les fonds de cette entreprise et qu'on l'enferme, et qu'on le juge, ou bien il n'y a plus en France qu'une horde d'esclaves au service des juifs.

Martel.

Echos & Nouvelles

Mercredi 4 septembre. — 250 jour. Lever du soleil, 5 h. 26 ; coucher, 6 h. 29.

Le 24 septembre, à Barcelone, 22° à Nice, 26° à Ajaccio.

Quant aux fortes pressions, elles se déplacent lentement vers l'est, et le baromètre continue à descendre sur les îles britanniques.

Le temps beau et chaud va continuer.

LE TEMPS

Un petit fait s'est passé hier dans les rues de Paris, si typique, que nous ne pouvons renoncer au plaisir de le raconter. Un des officiers d'ordonnance de M. Cavaignac se disposait à se rendre au ministère de la guerre, à pied, quand un cocher, reconnaissant l'uniforme des officiers d'état-major, s'arrêta devant lui et lui offrit ses services.

Merci, mon ami, lui répondit l'officier, mais je n'ai pas besoin de voiture.

Je vous en prie, mon commandant, insista l'automédon, montez dans ma voiture... Montez, je vous conduirai pour rien !

Et le brave homme insista tellement que force fut à l'officier de se faire conduire. Ajoutons qu'une fois arrivé rue Saint-Dominique, il eut toutes les peines du monde à faire accepter au cocher patriote la somme qui lui était due.

UN COCHER PATRIOTE

Un mot d'enfant logique : — Mamant est-ce que ça fait bien mal d'être négre ? — Pourquoi me demander cela ? — C'est qu'hier, je me suis fait un noir au genou en tombant, et j'en souffre encore beaucoup.

MES CISEAUX

LES VALEURS MONNAYÉES EN FRANCE

Dans un rapport au ministre des finances, M. de Foville donne la valeur probable des monnaies d'or et d'argent existant actuellement en France.

Monnaies d'or. — Françaises, 3.675 millions ; étrangères, 525 millions ; total, 4.200 millions.

Ecus de cinq francs. — Français, 1.380 millions ; étrangers, 555 millions ; total, 1.935 millions.

Monnaies divisionnaires. — Françaises, 205 millions ; étrangères, 104 millions ; total, 240 millions.

Soit un total général de 6 milliards 375 millions de francs de monnaies d'or et d'argent en circulation en France.

LES BATAILLES AFRICAINES

Une bataille comme celle d'Omdourman, en dehors des victimes qui tombent, frappées en face, entraînant volontiers leur vie dans l'érosse de la lutte, entraîne fatalement une atrocité suite de cruautés. Ce n'est pas l'humanité des chefs ou des soldats qu'il faut accuser ; ce sont les conditions inévitables d'une pareille guerre.

Un journal anglais, la Saturday Review, a publié samedi, à ce sujet, un article fort opportun d'un témoin oculaire. Ce correspondant espionne que sir Herbert Kitchener fait la publicité, met un frein aux « war correspondents », établit une censure et se réserve la priorité pour ses rapports officiels afin d'empêcher la divulgation de faits qui, tout inévitables qu'ils soient, soulèveraient un mouvement d'horreur et une protestation de la conscience nationale. Nous ne lui emprunterons que deux des terribles révélations qu'il rapporte de « visu ».

font de cette arme sur la personne des blessés infirmes — et depuis ce jour les femmes n'ont pas été plus épargnées que les hommes dans ces sanglantes hécatombes.

Autre fait. Il n'y a jamais de blessés malades. Le raisonnement en est simple : on les achève, et il le faut, parce que, quand on veut les recueillir et les transporter dans les ambulances, ils font, comme des bêtes fauves aux abois, un dernier effort — trop souvent heureux — pour tuer avec leur cimeterre, non seulement le soldat ou l'officier qui les ramasse ou leur offre à boire, mais encore le chirurgien qui les pansse. L'écrivain de la Saturday Review met au défi les autorités de citer le chiffre des blessés ennemis tombés aux mains des vainqueurs.

On le voit : il faut se féliciter de voir une guerre si sauvage approcher de sa fin.

UN CHEVAL ALCOOLIQUE

Les sapeurs-pompiers du poste voisin du boulevard de la Vilette étaient hier matin pour procéder au sauvetage d'un cheval qui s'agrippait de retirer de la cave d'un marchand de vin. Depuis quelque temps, le déviant de vin s'apercevait de vols commis dans sa cave sans pouvoir en découvrir les auteurs. Ce qui l'intriguait le plus, c'est que les voleurs n'emportaient rien, mais buvaient sur place. On retrouvait les bouteilles, le goulot cassé, couchées sur le flanc et complètement vides. En même temps, le cheval du marchand de vin, dont l'écurie était située au-dessus de la cave, donnait des signes de malaise. Il avait des vertiges, chancelait sur ses boulets, s'abattait à tout moment sans cause apparente.

Hier matin, vers cinq heures, le marchand de vin, en descendant à l'écurie, ne fut pas peu surpris de la trouver vide. Il crut d'abord qu'on lui avait volé son cheval. Bienôt un bruit infernal se fit entendre de la cave attirant son attention. Appelés ses garçons, il y descendit armé d'un revolver, pensant se trouver en face des malfaiteurs. A sa grande stupeur, il n'y avait dans la cave que son cheval, couché au milieu d'un tas de bouteilles cassées et détachant des ruades sur les barriques à sa portée. Ce fut en vain qu'on essaya de remettre le quadrupède sur pieds et de lui faire remonter l'escalier. Il fallut appeler les pompiers pour le hisser dans son écurie, où il rebomba immédiatement sur le flanc dans un étal offrant tous les symptômes d'un violent mal de mer.

Le vétérinaire, appelé pour le soigner, déclara à la surprise générale, que le cheval était simplement ivre-mort, il ajouta que l'animal donnait tous les signes d'un alcoolisme invétéré. Ce fut la clef du mystère pour le marchand de vin. Ses voleurs et son cheval ne faisaient qu'un ! Il se rappela qu'il y avait quelques mois, Pompon (c'est le nom du cheval) ayant été un jour surmené, on lui avait, à plusieurs reprises, donné de l'anoine trempé de vin pour le reconforter ; un garçon d'écurie paresseux avait trouvé plus simple de lui donner à boire au goulot de la bouteille, comme font les entraîneurs pour faire boire du champagne aux chevaux de courses. Cela avait été une révélation pour Pompon. Depuis l'intelligent animal, détachant son licol la nuit quand tout le monde dormait, ouvrait le loquet de la cave avec ses dents, et descendait boire un coup clandestinement. Malheureusement pour lui, il avait cette nuit forcé la dose, ce qui lui a perdu ; à l'avenir le licol sera étroitement ajusté et la porte de la cave a reçu une serrure fermant à clef.

LES DÉPÊCHES

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX

L'AFFAIRE DREYFUS

LE GÉNÉRAL ZURLINDEN Né à Colmar, le 3 novembre 1837, le général Zurlinden est entré à l'École polytechnique en 1856. Sous l'Empire, il ne prit pas part aux différentes guerres ; il fut longtemps attaché à l'artillerie de la garde et aux batteries à cheval.

En 1879, il fit partie de l'armée de Metz. Envoyé en captivité en Allemagne, il s'évada, reentra en France, vint à Bordeaux où il fut reçu par M. Ranc et présenté à Gambetta qui le fit chef d'escadron.

Le général Zurlinden a été successivement commandant en second à l'École polytechnique, colonel du 25^e régiment d'artillerie à Châlons, commandant en chef de la brigade d'infanterie de Cherbourg, puis de l'artillerie à Paris, et commandant de la 2^e division d'infanterie à Arras où il se lia avec M. Ribot, député du Pas-de-Calais.

Il venait à peine d'être nommé commandant de corps d'armée et de s'installer au quartier général du 4^e corps à Mans, lorsqu'il fut appelé, en 1895, par M. Ribot, à succéder au général Mercier, et il fit partie du premier ministère de M. Félix Faure.

Après dix mois de ministère, le général Zurlinden est devenu commandant du 5^e corps à Marseille. C'est dans ce poste qu'il reçut la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur, lorsque M. Félix Faure fit son voyage en Provence.

Le 16 janvier dernier, lorsque le général Saussier, terminant sa soixante-

reuvre en porcelaine rouge, ornements et dorures d'une valeur commerciale de 12 francs.

POUR LES AMATEURS DE MUSIQUE

Le choix entre l'une des partitions suivantes : 1. La Flûte enchantée, opéra en 4 actes, de MOZART, partition pour piano seul; 2. Les airs célèbres, paroles françaises et texte italien, de HAEDEL.

POUR LES AMATEURS DE BEAUX-ARTS

Magnifiques gravures et eaux-fortes tirées sur les planches originales : 1. Le Cœur de Jésus, tableau de MIGNARD (musée du Louvre). Dimension totale : 90 cm x 63, d'une valeur commerciale de 16 fr.

Prime exceptionnelle

A toute personne qui nous enverra, en même temps que son abonnement ou son renouvellement pour un an, un deuxième abonnement de même durée, nous offrons gratuitement, soit :

UNE SUPERBE ET ARTISTIQUE ÉDITION DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST (Nouvelle édition des familles chrétiennes) (Nouvelle édition de 600 illustrations, par le R. P. Marthe, S. J.)

L'ANGELUS

Magnifique reproduction du tableau populaire MILLÉT. Grandeur totale : 90 cm x 63.

CONDITIONS

Pour recevoir gratuitement et franco l'une de ces primes, il faut et il suffit d'envoyer par mandat-poste, soit comme abonnement nouveau, soit comme renouvellement, celui ou ceux qui sont indiqués ci-dessous.

- 1. Le prix de l'abonnement pour un an (50 ou 24 francs, selon que le département où l'on habite est ou non limitrophe). 2. La somme de 1 franc, pour couvrir nos frais d'envoi de Paris à Lyon et les frais de colis postaux de nos bureaux à l'adresse du destinataire.

AVIS IMPORTANT

La condition essentielle de la prime étant le paiement simultané au jour intégral d'un abonnement d'un an, ceux de nos abonnés directs qui jouissent d'un abonnement de fait ou ne voudraient pas prendre ou renouveler leur abonnement pour une année, auront quand même droit aux objets annoncés, moyennant l'envoi de 3 francs pour les primes ordinaires ; de 5 francs pour les primes exceptionnelles.

La grande édition artistique de l'Imitation de Jésus-Christ et de l'Angelus, de MILLÉT. Plus 0.60 pour le prix d'un colis postal. Ces prix sont encore de 50 à 80 0/10 au-dessous de la valeur réelle des objets offerts.

NOTE D'ANGLETERRE

LES ÉCOLES ANGLAISES

Nous recevons d'un de nos excellents amis, actuellement en Angleterre, la lettre suivante qui contient de forts curieux renseignements sur la situation scolaire de nos voisins d'Outre-Manche. Nous nous faisons un devoir et un plaisir de la publier :

Saint-Patrick's Presbytery, Wapping, London, E. Monsieur le Directeur, Le Père Beckley, recteur de la pauvre paroisse de Wapping, m'ayant donné, avec l'hospitalité de son presbytère, quelques renseignements sur les écoles libres en Angleterre, je me permets de vous les transmettre. Peut-être pourront-ils intéresser quelques-uns de vos lecteurs.

En Angleterre, comme en France, à côté des écoles neutres (Board Schools) ou d'écoles libres (Voluntary Schools), existent à toutes les religions et à toutes les sectes.

Les écoles neutres sont établies et soutenues par le gouvernement et par les municipalités, au moyen d'un impôt spécial, qui grève chaque habitant, proportionnellement à son loyer.

Dans chaque ville, la direction des écoles appartient : 1° à un comité général, dont les membres sont choisis par les électeurs ; 2° à un certain nombre de comités divisionnaires, ayant des rapports plus immédiats avec les écoles de son ressort, et dont les membres, nommés par le conseil général, sont chargés spécialement de contrôler l'exactitude des enfants. Ce mode d'élection permet aux catholiques et aux autres de faire partie de l'un et de l'autre de ces comités. Dans le quartier de Wapping, le recteur de Wapping et d'autres prêtres des paroisses environnantes, par là même, ont le droit de visiter les écoles neutres et de se rendre compte de leur fonctionnement.

C'est ainsi que j'ai pu visiter, en compagnie du P. Beckley, les différentes classes d'une école neutre, assister à une leçon d'écriture et de lecture, causer avec les instituteurs et les institutrices et me rendre compte qu'il n'y a rien de plus beau, plus respecté et beaucoup plus libre qu'une école neutre.

Voilà maintenant quelques détails sur les écoles libres (primaires et gratuites). Quoique à la fois d'établir une école libre, il n'y a rien de plus satisfaisant à certaines conditions déterminées par la loi : règles d'hygiène, nombre suffisant et capacité des salles, 2° pourvu qu'il obtienne le consentement de l'école neutre du quar-

ter, consentement qui n'est refusé que pour raison d'insécurité, cas extrêmement rare.

L'école libre, supportée entièrement par des contributions volontaires, a l'avantage de pouvoir choisir ses maîtres et d'assigner à un certain temps à l'enseignement religieux. (La loi exige deux heures d'enseignement purement laïque, matin et soir).

Le grand avantage que les écoles libres, en Angleterre, ont sur nos écoles libres, en France, est qu'elles sont extrêmement précieuses, et que, moyennant certaines conditions, faciles à remplir, elles peuvent obtenir du gouvernement des secours considérables, et se placer, à ce point de vue, sur le même pied que les écoles neutres. Les conditions exigées consistent à accepter et à satisfaire les inspecteurs envoyés par le ministère de l'Instruction publique.

Les visites des inspecteurs peuvent être aussi fréquentes et aussi minutieuses qu'il le désirent. Leurs observations et interrogations portant sur des points très variés, servent à rédiger le rapport qu'ils doivent présenter au ministère, une fois par an, afin que celui-ci puisse accorder ou refuser les secours déterminés par la loi.

Les projets d'examen sont les suivants : dictionnaire et organisation dessin, couture, chant, et deux autres de classe, au choix de l'instituteur. Pour chacun de ces sujets, l'inspecteur, si le rapport est favorable, accorde soit la mention très bien, soit la mention bien, donnant droit chacune à des secours proportionnés. Ces secours sont calculés d'après la moyenne des enfants assidus. Ils sont de trois sortes : 1° Le Gouvernement grant, le plus important, calculé de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous ; 2° Fee grant, qui consiste en une somme fixe de 10 shillings par élève, 50 par enfant fréquentant régulièrement l'école ; 3° Le secours accordé en 1897, dans le but d'aider l'école dans l'achat des différents fournitures classiques. Ce secours, qui n'est pas encore bien déterminé, varie entre 5 et 10 shillings par enfant.

Le tableau suivant, extrait du rapport de l'inspecteur sur les écoles catholiques de Wapping, fera mieux comprendre que je ne saurais l'expliquer moi-même, la manière de déterminer le Gouvernement Grant :

Table with 2 columns: Description of grant types and their amounts. Includes items like 'Subvent. fixe', 'Discipline et organisation', 'Dessin', etc.

Il est facile de comprendre par ces quelques chiffres : 1° Combien le zèle des prêtres et des institutrices, chargés d'une école libre, est puissamment encouragé par la perspective des secours qu'ils peuvent mériter, comme récompense de leurs efforts.

2° Quelle somme considérable une école bien dirigée peut obtenir du gouvernement. Je ne crois pas être trop indiscret en vous donnant comme exemple les écoles de Wapping.

Elles consistent : Une école de garçons, une école de filles et un asile. Pour les soutenir, le curé a besoin de la modeste somme de 900 livres sterling (22500 francs). Sur 360 enfants inscrits, 300 environ sont rétribués. Le rapport est de 1898, et les trois écoles la mention accordée est la suivante : 1° Gouvernement Grant, 370 livres sterling. Fee Grant, 290 livres sterling. Aid Grant, 140 livres sterling.

Total, 800 livres sterling, ou 20000 francs. Ce n'est pas trop mal, pour un petit presbytère !

Je me demande maintenant quelles réflexions ces renseignements, bien imparfaitement traduits, ont pu provoquer dans le bon nombre de curés (de Lyon et d'ailleurs), qui se voient dans l'obligation de suffire à tout à la fois aux pauvres petits 900 fr. que le gouvernement daigne leur envoyer chaque année.

En attendant impatiemment la réponse à ma question, je vous envoie, M. le directeur, my best regards and remerciements. Yours very sincerely, Jean LAFOND, Professeur aux Minimes, Lyon.

Chronique Locale

Pèlerinage à Rome. — La nouvelle date du départ du pèlerinage de la France du travail à Rome a décidé un grand nombre de catholiques de la région lyonnaise à donner leur adhésion.

Les villes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Etienne, Annonay, le Puy, la Tour-du-Pin, Grenoble, le Creusot, etc., envoient de nombreuses délégations. Dès maintenant, le succès de ce pèlerinage est donc assuré.

La commission lyonnaise informe les personnes qui auraient l'intention de prendre part à cette grande manifestation chrétienne et française qu'elles aient à se hâter pour se faire inscrire.

Le dernier délai est fixé à 15 septembre. Le prix du voyage, compris : 3 classes, 122 francs ; 2 classes, 148 francs.

Le Mérite agricole. — Parmi les décorations du Mérite agricole décernées à l'occasion du concours régional, nous remarquons le nom de M. Philippe Rivière, l'un des chefs de la maison de gralles Rivière père et fils, qui s'est signalé si brillamment à l'exposition qui vient de clore ses portes en remportant un prix d'honneur et un grand nombre de médailles.

Un duel. — Un duel à l'épée a eu lieu hier matin, à cinq heures, dans le stand du tir aux pigeons, près du Grand-Camp, entre deux jeunes gens fort connus dans la haute société lyonnaise.

pas placée réglementairement et que par suite il ne paierait pas les dégâts, imputables à son avis, à Mme Rouillet. Cette dernière, comme bien l'on pense, soutenait avec ardeur l'avis opposé.

Devant cette situation, les agents n'ont pu que dresser procès-verbal et attendre la sentence à intervenir du juge de paix.

Le tueur de bergers. — Vacher, le tueur de bergers qui doit comparaître devant les assises de l'Ain à la prochaine session, vient d'adresser une lettre à M. Charbonnier, du barreau de Grenoble, par laquelle il déclare le choisir comme défenseur.

M. Charbonnier n'a pas encore fait connaître sa réponse, mais il acceptera probablement.

Les accidents de la circulation. — Sur le cours Lafayette, le nommé Barthélemy Bailly, 39 ans, ayant voulu se risquer à descendre pendant la marche du tramway électrique a été projeté sur le sol où il s'est fait quelques blessures principalement au nez et à la tête. Il a reçu quelques coups sur les lieux de l'accident, puis a repris son chemin.

Le placage Morand, le sieur Louis Callet, 31 ans, verrier, ayant glissé, est tombé au devant d'un camion conduit par M. Jean-Marie Duperré.

Grâce au sang-froid du conducteur, qui a sur le champ arrêté son attelage, un grave accident a été évité. M. Callet, s'est en effet relevé rapidement sans aucune blessure.

Une roue d'un tombereau de charbon s'étant rompue dans la rue Paul-Bert, à l'angle de la rue de la Villette, le chargement a été répandu sur la voie des tramways.

Il est également à noter une interruption de circulation de vingt minutes.

Chutes graves. — Un ouvrier maçon, Jean Vinahier, 36 ans, travaillant hier au 2^e étage d'une maison en construction de la rue Dunoir, quand à la suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba sur le sol. On le releva avec de nombreuses contusions sur tout le corps et une forte blessure à la joue gauche. Ses camarades lui prodiguèrent immédiatement les premiers soins et le transportèrent ensuite à son domicile.

Ce matin, vers neuf heures, une fillette de neuf ans, la jeune Cripe, demeurant chez ses parents, rue de Sully, 37, s'amusa sur le quai des Brotteaux, avec d'autres enfants de son âge, à courir sur le parapet lorsque tout à coup elle fit un faux pas et tomba sur le bas-port.

Relevée immédiatement, on la transporta dans une pharmacie du voisinage, puis de là au domicile de ses parents. Son état est très grave.

Accident mortel. — Rue Duguesclin, 220, une fillette de 3 ans, Louise Cavallo, est tombée du quatrième étage, où habitent les parents, dans la cour de l'habitation. Elle s'est tuée sur le coup.

Les soutiens de la vieillesse. — Cette société qui a pour but la fondation d'un établissement de retraite pour les vieillards des deux sexes, a donné dimanche, chez M. Bernard Bossino, chemin de Saint-Jus à Saint-Simon, n° 41, son banquet annuel où tous ses membres se sont réunis en une fête de famille.

M. Bijou, président de la Société, a dans une allocution, retracé les bienfaits, l'avenir et le but de la société ; il porte un toast en descendant que la société aille toujours en prospérant, à la gloire de Dieu et de la Patrie.

M. Terrillon, trésorier, prend alors la parole, et, après avoir félicité les nouveaux adhérents, fait connaître l'acte de la société, puis porte un toast au président et à l'avenir de la Société.

M. Desbos prend ensuite la parole, ainsi que plusieurs autres sociétaires.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant le banquet, qui s'est terminé par les chansons et monologues les plus variés. Les sociétaires en se retirant se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Le Livre d'Or. — Souvenir de l'exposition de Lyon 1894. — Beau volume, richement illustré, contenant les noms, prénoms, croquis, etc., contenant en outre un beau plan colorié de l'Exposition.

En vente dans les principales librairies.

CHABLY QUINA DÉLICIEUX

NOUVELLE RÉDUCTION DES PRIX Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

HERNIES 30 ans de succès sans opération et souvent en 15 jours, guérison radicale (supprimant les bandages). Dr GAILLARD, de l'Université américaine de Montpellier, 1, quai Charlié, à LYON.

DEPARTEMENTS

(DE NOS CORRESPONDANTS)

RHONE

Villefranche. — Le drame de Beaujeu. Hier, M. le juge d'Instruction de Villefranche a procédé au premier interrogatoire de Debordé. Celui-ci a refusé de choisir un avocat en déclarant qu'il était prêt à expliquer les crimes qu'il avait commis. Il a refait ensuite le récit de la scène du meurtre.

place Marengo. A 9 heures précises, concert. Le public est prié de vouloir bien faire le plus grand silence pendant l'exécution des morceaux. Une quête sera faite au profit des pauvres.

Une enfant disparue. — Une petite fille de sept ans, la jeune Marie-Cécile Salera, âgée de six ans, demeurant ambulant, a disparu hier soir sur la route de Firminy, où son père s'était rendu pour exercer sa profession.

Sur la route du Chambon-Fegerolles, une dame aurait fait monter en tramway et l'aurait emmenée avec elle jusqu'à Bellevue, où l'enfant a dû s'égarer.

Prière d'adresser tous renseignements à son sujet à son père qui habite dans une voiture, rue du Gazomètre, à Saint-Etienne.

Cheveux et signalement de l'enfant : Cheveux châtain clair, un peu frisés ; jupon et robe en coton, tablier blanc, chapeau de paille. L'enfant est chaussée de bottines.

Feurs. — Grand concours de pouliches. — Mardi 12 septembre, à midi, aura lieu le concours de pouliches pour les cantons de Feurs, Boën, Saint-Genis, Yverdun, Saint-Genis et tous les autres cantons de l'arrondissement de Saint-Etienne, moins celui du Chambon. 1.600 francs seront distribués en douze primes. En outre, une somme de 1.000 francs divisée en cinq primes supplémentaires de 200 fr., sera distribuée, s'il y a lieu, aux poulinières de 4 à 5 ans, en plus de la première prime.

Pour être admises au concours, les poulinières devront : 1° Appartenir depuis trois mois à la circonscription du concours et à un propriétaire français ou domicilié en France ; 2° être saines, exemptes de tares et vices ; 3° être inscrites.

Il sera justifié des conditions imposées au moyen : 1° d'une pièce constatant l'origine du produit dont la jument est issue ; savoir la carte de sallow de la mère en 1894 et les certificats de naissance du produit, établis par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription ; 2° de la carte de sallow de l'année. Ces pièces sont rigoureusement exigées, sous peine d'exclusion du concours. Tous les animaux devront être bien tenus, en bonne condition et munis d'un bridon, sous peine d'exclusion.

Les instruments poulinières concédées à la guerre à titre définitif pourront seules concourir. Le titre de la concession devra être présenté au jury.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 6 Septembre 1898

La nomination du général Zarlinden, comme ministre de la guerre, a eu le don d'effacer en quelque sorte le départ de son prédécesseur. D'ailleurs, la haute banque paraît vouloir continuer le mouvement de hausse envers et contre tout aidée en cela par la fermeture des places étrangères, Londres et Berlin, qui ont été très déprimés hier sur les bas cours d'hy et toute la cote est en plus-value. Il n'y a donc qu'à constater.

3/0/0, 103.30, 103.40, 103.35 et 103.50/0. Extérieure, 41.50, 41.60. L'ouverture des Cortes n'a donné lieu à aucun incident. On dit que la maison Rothschild ferait un emprunt de 300 millions aux Etats-Unis pour la garantie des billets cubains. Sans être fixé d'une façon définitive, on peut supposer qu'il y a quelque chose de vrai ; d'ailleurs, les obligations Cuba ont été très demandées hier à Paris, Italie, 93.25, 93.175. Turc D, 23.35. Portugais, 24, en nouvelle hausse de plus d'un point. Au compte, nous préférons les obligations des chemins de fer portugais et espagnols, Banque ottomane, 5.5, 653.0 et 558.7. Rio, 724.

COMPTANT

L'action Horne et Franche-Comté ont eu en quelque sorte les honneurs de la journée, par l'importance de leurs transactions. La première de 151 à 194, la seconde de 295 à 296. Il est probable que le mouvement va s'accroître. Actions de la Tréfileries de la Seine, 400, 400. Huta, 4605, 4610. Loire, 193, 197. Krivoi-Rog, 180 demandé. Le petit nombre d'exploitations des minerais de fer en Russie assure de plus en plus les débouchés pour les produits de la Tréfileries.

Tramways nouv., 4900. Tram. de Bron, 810. Carrières du Midi, 670. Mag. Sineux, 219.

MARCHÉ EN BANQUE

La victoire du sirdar à Omdurman a provoqué la hausse des valeurs anglaises et plus spécialement des valeurs du Cap, qui sont toutes en grande avance surtout la Goldfields et l'East Rand. La Goldfields annonce un dividende de 4 sh. et la New Primrose un acompte de 6 sh.

Ce mouvement a trouvé de nombreux participants dans la coulisse parisienne réduite un peu à la portion congrue, depuis la fameuse réorganisation.

CHANGES SUR PARIS

London, 113.30. Vienne, 11.47.62. Berlin, 100.75. Madrid, 16.85. Barcelone, 163.25. St-Petersbourg, 11.75. Constantinople, 1.1.23.97.4. Rome, 107.55. Gènes, 11.107.57. Milan, 11.107.55. Bruxelles, 108.20. Amsterdam, 1.49.50. New York, 51.52. 1/4 Bombay, 1/4 2/8 Calcutta, 1/4 1/4 5/8.

DERNIERE HEURE

Anglais et Allemands

Paris. — Suivant la Pall Mall Gazette, le traité anglo-allemand est contrairement à certains bruits, purement commercial. Il a trait à la détermination des zones d'influence en Chine et à la réglementation des chemins de fer dans ce pays. L'Allemagne aidera l'Angleterre à obtenir certaines concessions, et celle-ci lui rendra le même service.

D'autre part le correspondant berlinois de la Gazette de Cologne, dans une note qui tombe dans le jour, a communiqué, déclare que la politique de l'Allemagne n'a subi aucune modification, et fait remarquer que les félicitations envoyées à l'occasion de la prise d'Omdurman sont simplement inspirées par la joie de constater une nouvelle victoire de la civilisation.

Le couronnement de la reine de Hollande

Amsterdam. — La cérémonie d'investiture de la reine a eu lieu à l'église à 11 heures du matin. La reine s'est rendue à pied à l'église où se trouvaient la reine mère, la famille royale, les familles princières, le corps diplomatique, les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques. La reine a prêté serment à la Constitution, après un discours dans lequel elle a demandé la bénédiction de Dieu pour accomplir son devoir.

Un enthousiasme indescriptible a accueilli dans la ville le passage de la souveraine. Aucun incident ne s'est produit.

Nouvelles émeutes en Crète

Paris. — Une dépêche de la Canée annonce que des troubles graves provoqués par la population musulmane contre les troupes, viennent d'éclater autour de la ville où le feu a été mis sur plusieurs points.

Les gouverneurs civils et militaires ont proposé à l'amiral Pottier de faire marcher les troupes ottomanes contre les musulmans.

LES JUIFS EN ALGERIE

Alger. — Les troubles continuent à Médéah. La nuit dernière, malgré les patrouilles, cinq maisons habitées par des juifs ont eu leurs vitres brisées. Un magasin de tissus a été enfoncé. Les agents ont empêché le pillage complet. La journée a été calme. On craint des désordres pour jeudi, jour de marché.

La France en Orient

Paris. — Mgr Langénieux, archevêque de Reims, vient de recevoir du Saint-Siège un document très important concernant notre protectorat sur les catholiques d'Orient.

Il ne tardera pas, sans doute, à être communiqué à la presse, et donnera toute satisfaction à l'opinion française, un moment inquiète par le voyage de Guillaume aux Lieux-Saints.

L'Affaire Dreyfus

BRUITS DE LA MORT DE DREYFUS

La France annonçait ce soir que le capitaine Dreyfus était mort aux îles du Salut. Cette nouvelle avait aussitôt fait l'objet de commentaires de toute la population parisienne. Mais au ministère on déclarait ne rien savoir à ce sujet.

De son côté, le Soir publiait les lignes suivantes : Un journal du soir annonce que le capitaine Dreyfus est mort. Au ministère des colonies, on nous nous sommes présentés, on nous a formellement déclaré que cette nouvelle était absolument fautive.

De même le Courrier du Soir publiait ce qui suit : Un journal du soir se fait l'écho d'un bruit suivant lequel on aurait reçu au ministère de la guerre la nouvelle de la mort de Dreyfus.

On nous assure que la même nouvelle serait parvenue au ministère des colonies, mais non d'une source officielle. Elle n'aurait été seulement signalée que maintenant dans certains journaux anglais.

LA DEMANDE DE REVISION

Paris. — M. Hild, secrétaire de M. Labori, a remis au garde des sceaux une consultation rédigée par MM. Demange et Labori à l'appui de la demande de révision présentée par Mme Dreyfus.

LETTRES A BRISSON

M. Léonce Pascal, député du Gard et maire d'Uzès, adresse à M. Brisson la lettre suivante : Uzès, le 6 septembre. Monsieur le Président,

En présence de l'émotion causée par la démission de M. Cavaignac, ministre de la guerre, convaincu de la culpabilité de Dreyfus et opposé à la révision du procès, j'estime qu'il n'appartient pas au gouvernement de prendre une décision relative à la révision, sans avoir préalablement fourni des explications à la tribune, attendu que les élections législatives ont été faites en partie sur cette question.

En conséquence, je considère que le devoir du gouvernement est de convoquer les Chambres dans le plus bref délai. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement. Léonce PASCAL, Député du Gard, maire d'Uzès. Paris.

M. Georges Berry vient d'adresser à M. Brisson la lettre suivante : Monsieur le Président, Quand vous avez pris possession du pouvoir, vous avez affirmé à la tribune votre résolution de poursuivre énergiquement ceux qui menaient la campagne contre l'armée en faveur de Dreyfus. Quelle n'est pas ma satisfaction en constatant que contrairement à vos affirmations de cette époque vous cherchez à réviser le procès de l'ex-captaine et cela en dehors de la Chambre dont le vote unanime a condamné vos projets d'aujourd'hui. Aussi j'aurai l'honneur à la rentrée des Chambres que vous ne pouvez retarder sans manquer à votre passé de loyalisme de vous interposer au sujet de la démission de M. Cavaignac, ministre de la guerre. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement. Georges BERRY.

M. Lazius, député du Gers, écrit dans le même sens à M. Brisson. Voyons si celui-ci finira par écouter la voix de la logique et du bon sens.

UNTELEGRAMME DE M. MASSABAU

Paris. — M. Massabau, député, vient d'adresser au Président de la République, le télégramme suivant : Monsieur le Président de la République, Après la démission du ministre de la guerre je trouve très grave que le Pouvoir exécutif décide la révision du procès Dreyfus, pouvant compromettre la sécurité nationale, sans convoquer les Chambres. Si le Président ne prend pas soin de maintenir cette initiative indispensable de réunir les Chambres sans les signatures des députés pour proclamer cette convocation je donne pour maintenant ma démission. Signé : MASSABAU, député.

LA CONVOCATION DES CHAMBRES QUELQUES AVIS

Paris. — Interrogé sur la singulière attitude de M. Brisson, M. Le Myre

de Villers a fait les déclarations suivantes : La France traverse en ce moment une des crises les plus graves par lesquelles elle est passée depuis 1870. La situation est pleine de périls. Quelque soit l'opinion du gouvernement sur la manière de dénouer cette situation, il ne doit pas prendre de résolution spontanée. Son devoir est d'entrer en communication avec le pays, soit par la voie d'un Message, soit en convoquant les Chambres.

La révision du procès Dreyfus est si grosse de conséquences périlleuses que le ministre ne peut franchir la question à lui tout seul. Il lui faut le concours des représentants du pays. Il ne faut pas que ceux-ci se trouvent à la rentrée en présence d'un fait accompli dont les effets fâcheux ne sauraient plus être conjurés.

Je vous le répète, la situation est trop grave à tous les points de vue pour que le ministre se permette de jouer avec ces difficultés.

M. de Mahy, interrogé sur le même sujet, déclare ce qui suit : Je crois que la convocation des Chambres aurait des inconvénients, mais tout est plein d'inconvénients et de périls dans la situation inquiétante où nous ont conduits les cosmopolites. Il me paraît en tous cas bien difficile que la crise puisse être dénouée hors de la présence du Parlement. Je n'admets pas que le cabinet puisse, de sa seule autorité, passer outre à la résistance motivée du ministre de la guerre.

TOLÉRANCE DREYFUSARDE

Un meeting dreyfusard socialiste a eu lieu sous la présidence de M. de Pressensac. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, M. Lisotte, adhérent de l'Union nationale et de la ligue antisémite, ayant poussé le cri de : « Vive Rochefort ! », fut malmené, assez sérieusement blessé et presque dépouillé de ses vêtements.

Il a été transporté dans une pharmacie voisine, d'où il a regagné son domicile à pied.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris. — Un incendie a détruit une partie des locaux de la pharmacie centrale de France. Les dégâts sont considérables.

Barcelona. — Les bandes qui viennent d'être dispersées près de Barcelone sont composées d'anarchistes, et n'ont aucun rapport avec les carlistes.

Tanger. — On dit que le grand vizir serait tombé en disgrâce. Les troupes marocaines envoyées à Soussou ont reçu l'ordre de rentrer.

ÉTAT CIVIL DE LYON

PUBLIÉ PAR LE 7 SEPTEMBRE 1898

Premier arrondissement. — Crat Française 18 ans, rue Rivet 10, f. 2 h. Deuxième arrondissement. — Quenem Albert, 6 ans, place Carnot 5, f. 7 h. ; Baudesson Armand, ingénieur civil, 53 ans, rue Victor-Hugo 44, f. 9 h. ; Peng Paul, employé, 67 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 49, f. 10 h. ; épouse Borretty, couturière, 27 ans, Charlié, f. 6 h. ; épouse Moyroud, 10 ans, Charlié, f. 10 h. ; Berthelot Marius, 5 mois, Charlié, f. 3 h. ; veuve Durand, brodeuse, 71 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. ; Rameaux Antoine, cultivateur, 77 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. ; Léger, 32 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. ; Ponsinet Louis, coiffeur, 35 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. ; veuve Corberan, 45 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h.

Troisième arrondissement. — Vve Tréson, sans profession, 53 ans, montée des Trins, 54, f. 2 h. ; Eugène Rose, 4 mois, rue Paul-Bert, 89, f. 4 h. Quatrième arrondissement. — Ep. Dupollin, couturière, 35 ans, hôpital de la Croix-Rousse, f. 2 h. ; Michel Odin, sans profession, place de la Boucle, 4, a. 12, f. 1 h.

Cinquième arrondissement. — Vve Honoré, 71 ans, chemin des Grenouilles, 14, f. 7 h. ; Jacques Jeannot, voyageur de commerce, 45 ans, rue de la Perrière, 82, f. 3 h. ; Jean Rozière, prêtre, 77 ans, portes de Loyasse, f. 4 h. Sixième arrondissement. — Veuve Blondet, concubine, 73 ans, rue Ney, 58, f. 6 h. ; épouse Vliquier, guiponnière, 28 ans, cours Vitton, 78, f. 2 h. ; Louis Brunod, rent

La Main sanglante

PAR HENRY CAUVAIN

Neuf heures et demie venaient de sonner, lorsque la porte du cabaret s'ouvrit; mais personne n'entra. Le garçon alla voir ce qu'on voulait. C'était le facteur.

L'honnête fonctionnaire ne se souciait pas de pénétrer dans ce repaire et, après avoir remis ses lettres, il continua sa tournée.

Le garçon tenait deux lettres à la main. Il les porta à son patron qui était assis dans son comptoir élevé et fumait sa pipe, la calotte sur la tête, comme un portier débonnaire.

Le père Jorre prit les deux lettres et les regarda un instant. Il mit l'une d'elles dans un tiroir fermé à clef; l'autre, il la décaçeta, la lut, en fit une boulette qu'il jeta à ses pieds.

M. Bidache, bien qu'il parut en ce moment uniquement préoccupé de son écart, n'avait pas perdu de vue ce qui venait de se passer.

Il avait remarqué que, deux ou trois fois, le père Jorre avait jeté un coup d'oeil de leur côté, comme s'il eût été surpris ou inquiet de voir chez lui des figures qui n'étaient pas de connaissance.

M. Bidache crut devoir le rassurer. A un moment donné, il se leva et alla d'un pas traînant vers le comptoir.

— Dis donc, patron, fit-il d'une voix enrouée, on m'a dit que t'étais un bon zigue qui n'avait pas peur de venir en aide aux camarades de l'embaras. L'ami avec lequel je joue vient de me gagner tout mon saint-frusquin. Est-ce que tu ne pourrais pas me prêter quelque chose là-dessus?

Il tira de sa poche une mauvaise montre d'argent et la présenta au père Jorre. Celui-ci mit ses lunettes et l'examina :

— Je te l'achète cent sous, si tu veux, dit-il.

— Cent sous, c'est pas cher !

Ils discutèrent quelques instants; puis enfin M. Bidache revint prendre sa place. Le marché était conclu et le marchand de vin, quittant un instant son air rogué, descendit du comptoir et vint offrir aux deux compagnons un verre de fine.

Ils restèrent à jouer jusqu'à minuit. Le cabaret s'emplissait peu à peu. A tout instant, la porte s'ouvrait, et un ou plusieurs hommes entraient, déjà gris, et allaient tomber aux rares places qui étaient vides.

Lorsqu'on ferma les volets, Patrick et son compagnon cessèrent de jouer. Le jeune Irlandais, changeant de place, vint s'asseoir à côté de M. Bidache, le dos au mur, de manière à voir ce qui se passait dans la salle.

Des tourbillons de fumée aère montaient jusqu'au plafond qui semblait couvert d'une couche de bitume.

Une conversation grossière, violente, s'établissait de tous côtés; des discussions entremêlées de jurons s'élevaient et, dominant les cris et les menaces, on enten-

dait parfois des voix de femmes qui essayaient de faire taire les soldards.

Car il y avait des femmes dans ce bouge, de hideuses créatures qui arrivaient là éreintées de leur éternel va-et-vient du boulevard et qui venaient demander à l'alcool un peu de force pour continuer le métier.

Dans un coin, trois hommes étaient réunis autour d'une table et causaient à voix basse.

Un individu petit et trapu entra bientôt et vint les rejoindre. Mais il se contenta de demander un bref renseignement au plus jeune, qui paraissait à peine dix-huit ans; il alla ensuite trouver le père Jorre à son comptoir.

Ce n'était pas la première visite que recevait le marchand de vin.

Deux ou trois fois même, il avait emmené des clients dans une petite pièce obscure, dont la porte dormait près de l'endroit où il se tenait, et M. Bidache avait remarqué ce mariage avec une certaine inquiétude, craignant de ne pas pouvoir observer ce qu'il avait tant d'intérêt à connaître.

— Bonjour, le Bouc, dit le père Jorre, en tendant la main à l'homme qui venait de l'aborder. Y a-t-il quelque chose pour ton service ?

Le Bouc se pencha à l'oreille du père Jorre. Celui-ci ouvrit un tiroir, prit la lettre que le facteur lui avait remise et la glissa dans la main de l'homme, qui, aussitôt, la mit au fond de la poche de son veston. Ils restèrent encore quelques instants à causer, puis le Bouc alla rejoindre ses camarades.

— Ça t'a-tu donné la lettre, dit M. Bidache qui avait vu le mouvement rapide du marchand de vin.

Et il fixa son regard sur la physionomie lourde et bestiale de cet individu, comme s'il eût voulu graver dans sa mémoire les traits de ce visage.

— C'était-ce Gustave auquel la lettre était destinée? était-ce le mystérieux assassin de M. Lacédot ?

Mais M. Bidache eut un doute. Il vit l'homme qu'il observait prendre son verre de la main droite pour le porter à sa bouche; et il le vit fumer en tenant sa pipe de la main gauche.

Cette observation le dérouta un peu. Il se pencha vers le jeune Irlandais :

— Avez-vous vu, lui demanda-t-il à voix basse, quel est l'objet que cet homme a mis dans sa poche ?

— Non.

— Je voudrais bien savoir si c'est une lettre et à qui elle est adressée.

— Il faut la lui prendre.

— Comment ?

— Rien de plus facile. Je vais lui chercher quelque et, en boitant, je glisserai ma main dans sa poche.

— Prenez garde... tous ces gradus là se méritent avec lui contre vous.

— Pas sûr. Et puis, je commence à m'ennuyer à ne rien faire depuis trois heures. Je ne serais pas fâché de me donner un peu de mouvement.

XIII

Les trois camarades que le Bouc avait allé rejoindre dans un coin de la salle étaient autres que Fil-de-Sole, Tropic et Chic et Furetton.

Ils s'entretenaient à voix basse de l'affaire du Loupcur.

— Pas de chance, tout de même ! disait Furetton en roulant sa cigarette. Si ce satané sergent n'était pas arrivé, l'affaire était dans le sac. Ah ! si j'avais été à la place du Loupcur !

— Eh bien, qu'aurais-tu fait, propre à rien ? demanda Fil-de-Sole. Tu aurais estourbi peut-être le sergent et le concierge ? Non ! C'est trop farce, ma parole ! Ça se mêle de donner des conseils, cette vermine !

— J'aurais joué des jambes, et personne ne m'aurait attrapé, voilà !

— Tais-toi donc, fond de bain ! dit Tropic de Chic, en balançant sa lourde tête rasée d'ignorant. Le Loupcur était plus malin que toi, je crois. S'il a été pris, c'est qu'il n'y avait pas moyen de se défilier.

— Faut espérer qu'il ne jamera pas, observa Fil-de-Sole, le nez plongé dans son verre, où il avait fait une étrange mixture d'alcool, de vin et de café.

— Jaser, lui dit le Bouc qui venait de reprendre sa pipe, on ferait plutôt parler ce poète. Il n'a même pas voulu dire son nom. Il est rudement chic, allez ! J'ai vu ça dans un journal tantôt. Epaté, le journaliste !

Le Bouc bourra et alluma sa pipe, puis, se retournant vers Furetton :

— Viens-tu faire un billard, gringalet, dit-il.

— Je veux bien.

Ils se levèrent et se dirigèrent vers la salle voisine, où le billard était sous ses lampes jaunes sa surface râpée, couvertes de taches et de traces blanches. Au bout de quelques instants, Patrick les rejoignit, et alla se mettre près d'eux à cheval sur une chaise.

Il fumait en les regardant d'un air insolent et, chaque fois que le compagnon de Furetton manquait un coup, il lui adressait une plaisanterie sur sa maigreur.

— Ah ça ! mais il m'embête ce partitionier-là, dit bientôt le Bouc, peut-être de son naturel et qui était habitué à voir les clients de ce bouge respecter sa force prodigieuse.

Mais Patrick continua de plus belle à le blaguer chaque fois qu'il en trouvait l'occasion.

— Attends ! attends un peu, je vas te donner une leçon ! dit le Bouc en montrant le tuyau de sa pipe.

Et, au moment de jouer un coup il envoya le manche de sa queue si près du visage de Patrick qu'il lui effleura la joue.

— Ah ça ! espèce de manchot, dit Patrick, est-ce que tu prends ma tête pour une bille, maintenant ? A-t-on jamais vu un maladroit commettre cet infamie-là !

— Tiens-moi ça, petit, dit le Bouc en allant donner la queue à Furetton, qui se divertissait à l'avance de la correction que le maçon allait recevoir.

Le Bouc éteignit sa pipe, la mit dans la poche de son veston, puis, retournant ses manches, il s'approcha du jeune Irlandais.

— Ah ça ! vas-tu bientôt taire ton sacré bagout ? lui dit-il en venant lui mettre le poing sous le nez. Tu dois savoir que je ne suis pas dentaria !

Patrick se leva et jeta la chaise derrière lui.

— Quoi ! des menaces ! s'écria-t-il en croisant les bras. Tu as donc envie que je te casse les os ?

(A suivre)

CASINO Charbonnières-les-Bains. ÉTABLISSEMENT THERMAL DE 1^{er} ORDRE. Hydrothérapie et Electrothérapie. G^o CONCERT DANS LE PARC.

VICHY Famille honorable habitant Vichy. Hôtel du Mont-Blanc. Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX Villas, Vignobles.

Place des Jacobins, 1 MAISON SPÉCIALE THIÉRY Sigrand SOLDE COSTUMES EN COUTIL 3 fr. CHASSE (Confection et Mesure).

UN HERBORISTE exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les accès du sang.

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M^{re} Lejeune. Grande facilité de paiement. VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT.

Verreries de Blanzay (Saône-et-Loire). AGENCE DE LYON : 14, PLACE CARNOT. Bouteilles de toutes Formes.

GRANDE INFIRMERIE CANINE. CHENIL MODÈLE, rue Casse-d'Or, 15. GROSSETÈTE, Vétérinaire.

SI VOS CHEVEUX TOMBENT LA GRANDE VÉRITÉ PETROLE HAHN.

ON DEMANDE un jeune homme ayant son brevet et sachant chanter pour être professeur dans une école.

LES PLAGES DE L'OCEAN France-Album. Reproduit les Charmantes Plages du Département de la Loire-Inférieure.

Imprimerie Universelle. Tirages de Luxe en Noir et en Couleurs. CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE.

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR. Maison recommandée aux Familles.

Fabrique de Bâches, Tentes, Stores. STORES PEINTS ET TRANSPARENTS. BÂCHES, TENTES ET FERRURES.

Colis, Manchettes & Plastrons en LINGE MONOPOLE. A L'AGENCE FOURNIER LYON, 14, rue Comfart, 14, LYON.

BOURSE DE PARIS du 6 Septembre

BOURSE DE LYON du 6 Septembre

Table of stock market data for Paris, including columns for Fonds d'Etat, Actions, Obligations, and their respective prices and movements.

Table of stock market data for Lyon, including columns for Fonds d'Etat, Obligations, Actions, and their respective prices and movements.

